Image not found or type unknown

Mise disposition des plannings

Par **AlexandraMure**, le **23/06/2024** à **12:59**

Bonjour, je rencontre un problème avec ma responsable concernant la mise a disposition des plannings, je travaille en temps que vendeuse dans une enseigne de maroquinerie (convention collective commerce de détail non alimentaires), elle donne le planning de la semaine seulement le vendredi voir samedi pour la semaine qui suit et c'est comme ça toute les semaines, cela implique que pour s organiser côté personnel et prendre nos rendez-vous c'est extrêmement compliqué. J'ai besoins de savoir quelle est le délai légale pour qu'elle nous donne les plannings ?
Merci

Par **Visiteur**, le **24/06/2024** à **17:23**

Bonjour
Votre convention ne stipule -t-elle pas que les plannings doivent être communiqués au moins une semaine à l'avance ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés